

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 10 Janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 10	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 06 Janvier 2025
---

L'an deux mil vingt cinq et le dix janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaiet présents :** Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

**Etaiet absents :** Pierre DURAND - Virginie BLUM - Olivier AIGLON (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

**Secrétaire de séance :** Yves BELTRAN

D/2025-19

**Objet de la délibération :** Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'YZERON tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, suite à la réunion de la commission Vivre ensemble, du 3 janvier dernier, il est proposé au Conseil Municipal contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 2000 € à la Protection civile,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

**DECIDE** de faire un don de 2000 € à La Protection civile,

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération, et notamment pour la signature de tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 JAN. 2025

Publication ou notification du : 16 JAN. 2025

Publication site internet le : 16 JAN. 2025

Affichage liste des délibérations le : 14 JAN. 2025